

## SEANCE DU 9 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROAILLAN, dûment convoqué le 4 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TAUZIN Jean-François, Maire.

**PRESENTS** : MM. TAUZIN. GLEIZES. MOLETTA. LATRILLE. ALFONSO. FOURCADE. CASTERA. Mmes. POLI. CHARAVAY. RAMBEAUD. RANDÉ. DURAN. PATROUILLEAU. POUPOT.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. BOUTELEUX.  
MME TEHAN

Monsieur ENNELIN a donné procuration à Madame PATROUILLEAU.

Madame SAPHORE a donné procuration à Mme CHARAVAY

**Secrétaire de séance** : Madame POLI.

### **I – Approbation du procès-verbal précédent**

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **II- Présentation du Compte Financier Unique (CFU)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Budget principal <b>COMMUNE</b>	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés N-1		200 000.00		1 002 931.06		1 202 931.06
Opérations de L'exercice	1 252 691.03	1 376 793.33	482 598.08	184 468.24	1 735 289.11	1 561 261.57
<b>TOTAL</b>	<b>1 252 691.03</b>	<b>1 576 793.33</b>	<b>482 598.08</b>	<b>1 187 399.30</b>	<b>1 735 289.11</b>	<b>2 764 192.63</b>
Résultats de clôture		<b>324 102.30</b>		<b>704 801.22</b>		<b>1 028 903.52</b>
Vérification						<b>1028 903.52</b>

1. Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune ;
2. Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;
3. Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
4. Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;
5. Après le retrait de la salle de Monsieur TAUZIN Jean-François, Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

**Approuve le Compte Financier Unique 2025,**

**Arrête les résultats définitifs** tels que résumés ci-dessus,

**Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **III – Présentation et examen du Protocole pour les travaux de reconstruction de l'école maternelle**

Monsieur le Maire donne lecture du Protocole concernant les travaux de réparation de l'école maternelle.

Après avis des personnes et des services concernées, il est décidé de ne pas approuver le protocole et de transmettre les observations à Maître BALLADE pour la rédaction d'un nouveau protocole reprenant la totalité des observations.

### **VI – Horaires permanence élections municipales 2026**

<b>8 h 00 à 10 h 00</b>	<b>J.F. TAUZIN – C. DURAN – B. GLEIZES</b>
<b>10 h 00 à 12 h 00</b>	<b>C. POLI – P. LATRILLE – C. CHARAVAY</b>
<b>12 h 00 à 14 h 00</b>	<b>B. GLEIZES – C. POUPOT – C. RAMBEAUD</b>
<b>14 h 00 à 16 h 00</b>	<b>Y. MOLETTA – E. TEHAN – V. SAPHORE</b>
<b>16h 00 à 18 h 00</b>	<b>M. PATROUILLEAU – E. RANDE – N. ENNELIN – A. ALFONSO</b>

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire,

Les Membres du Conseil Municipal,